

ORGANISATION DES FINALES INTERCLUBS 2010 – 2011

Hall sportif de la Porte de Trèves 6600 BASTOGNE Samedis 30 avril et 7 mai 2011.

1. Equipes concernées

- les équipes classées premières en division II , III , IV , V , VI , II dames et III dames se disputeront le titre de champion de division.

- les équipes classées :
deuxièmes en division III dames ;
deuxièmes en division II et dixième en division I (messieurs) ;
deuxièmes en division III et dixièmes en division II (messieurs) ;
deuxièmes en division IV et dixièmes en division III (messieurs) ;
troisièmes en division V
deuxièmes et troisièmes en division II dames
troisièmes et quatrièmes en division VI messieurs ;

joueront les barrages pour déterminer un ordre de montée(s) supplémentaire(s) en cas de désistement ou d'équipe(s) brûlée(s).

2. Droit d'inscription.

Les droits d'inscription seront comptabilisés sur les deuxièmes notes de frais de la saison (le détail sera joint à la note de frais)

3. Joueurs qualifiés

Rappel du règlement concernant la qualification des joueurs.

Art.11.21.1 Une équipe qui dispute un tour final en interclubs Messieurs doit être composée des quatre joueurs ayant été alignés le plus grand nombre de fois dans les rencontres de cette équipe pendant la saison.

Art.11.21.2 Une équipe qui dispute un tour final en interclubs Dames ou en interclubs séries d'âge doit être composée des trois joueurs ayant été alignés le plus grand nombre de fois dans les rencontres de cette équipe pendant la saison.

Art.11.21.3 Si deux ou plusieurs joueurs ont disputé un même nombre de rencontres avec l'équipe concernée, le choix entre ces joueurs est libre.

Art.11.21.4 Si un ou plusieurs joueurs en ordre utile pour être alignés ne participent pas à une rencontre du tour final, le club ne peut le ou les remplacer que par n'importe quel autre joueur dont l'indice de référence n'est pas plus petit que celui du joueur à remplacer.

Art.11.21.5 Un joueur ne peut en tout cas disputer le tour final que dans une seule équipe d'une même catégorie.

En ce qui concerne les joueurs qualifiés, vous pouvez consulter la liste des qualifiés sur le site de la province : http://affrbtt-asbl.be/listings/comp_championnat_choix_equipes.php?PR=lx

Si vous estimez qu'un de vos joueurs devrait être qualifié et ne figure pas sur la liste, contactez Paul Damain le plus vite possible. (061 / 41.41.92 - 0497 / 22 46 92 – pdamain@edpnet.be).

4. Juge-arbitre

Les juges arbitres de ces finales seront Paul DAMAIN et Guy BERTRAND, assistés de membres du C.P., ils prendront toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Une rencontre pourra éventuellement se dérouler sur plus de deux tables pour respecter au mieux l'horaire de la journée.

Les rencontres se termineront dès qu'une équipe aura la victoire assurée sauf s'il s'agit d'une poule où il est nécessaire d'aller au bout afin de déterminer le classement exact de la poule.

La feuille de match sera complétée par le capitaine de l'équipe qui sera « visitée » lors du tirage au sort. Il complétera ces feuilles avec le plus grand soin possible.

Les numéros des tables sont donnés à titre indicatif, les rencontres se dérouleront sur les tables libres en fonction du déroulement de la compétition.

5. Forfait

Le forfait prévenu pour le jeudi 28 avril (Avant Tour) ou pour le jeudi 5 mai (journée finale) au plus tard sera sanctionné d'une amende de 25,00 € Le forfait non prévenu d'une amende de 125,00 € Cette disposition a été prise pour éviter aux clubs de se déplacer en cas de forfait d'une équipe.

Attention, l'équipe engagée dans une poule et qui déclare forfait pour un match, sera automatiquement déclarée forfait général pour toute l'organisation des finales interclubs.

Si dans une compétition à poule, il y a deux équipes d'un même club, ces équipes se rencontreront en premier lieu.

Tout renseignement supplémentaire sur l'organisation peut être demandé à Paul DAMAIN.

Pour le Comité Provincial
Guy BERTRAND.